

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 17 février 2022, à 12 h10, via Teams.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2022-10**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2022

#### **Résolution n° E-2022-11**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

### Exercice de maintien de l'équité salariale 2021

#### **Résolution n° E-2022-12**

- Prendre acte de la fin de l'exercice de maintien de l'équité salariale 2021, réalisé conformément aux obligations prévues à la Loi sur l'équité salariale.

Référence : Rapport décisionnel du 17 février 2022  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Auditeur indépendant pour les années 2022, 2023 et 2024 – Appel d’offres

**Résolution n° E-2022-13**

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder à un appel d’offres sur invitation pour la sélection d’une firme ayant pour mandat la réalisation des audits des états financiers de la CMQuébec, incluant celui pour la Trame verte et bleue métropolitaine, pour les années 2022, 2023 et 2024.
- Autoriser la secrétaire corporative à procéder à l’ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 17 février 2022

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l’unanimité

Avis sur le règlement n° 322-2021 de la MRC de Lotbinière remplaçant le règlement 319-2021 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé (Saint-Agapit)

**Résolution n° E-2022-14**

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec est d’avis que les modifications proposées par le règlement n° 322-2021 adopté de la MRC de Lotbinière intitulé « Remplacement du règlement 319-2021 concernant des modifications de zones de réserve et de ZAP à Saint-Agapit » et modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé, ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d’aménagement et de développement.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l’accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 février 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l’unanimité

Zones inondables - Octroi d’un contrat pour des modélisations hydrodynamiques

**Résolution n° E-2022-15**

- Accorder un contrat de gré à gré à la firme Lasalle | NHC afin de réaliser des modélisations hydrologiques et hydrauliques pour 5 rivières dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables, au montant de 99 499,37 \$ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l’offre de services datée du 4 février 2022.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 17 février 2022

Certificat trésorerie : CT-2022-04

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l’unanimité

Enquête Origine-Destination de la région de Québec-Lévis

**Résolution n° E-2022-16**

- Autoriser la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à poursuivre son partenariat avec le ministère des Transports du Québec, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis et les villes de Québec et de Lévis pour la réalisation de la 10<sup>e</sup> Enquête Origine-Destination de la région de Québec-Lévis.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à réserver, au budget 2023, un montant maximal de quarante-deux mille dollars (42 000 \$), équivalent à 3,5 % du budget total estimé de la 10<sup>e</sup> Enquête Origine-Destination de la région de Québec-Lévis, pour participer à sa réalisation.

Référence : Rapport décisionnel du 17 février 2022  
Certificat trésorerie : CT-2022-05  
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée à l'unanimité

Vente de la photographie aérienne 2021

**Résolution n° E-2022-17**

- Autoriser la vente de la photographie aérienne 2021 du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) conformément à la charte de prix pour la vente de la photographie aérienne 2021.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à signer les protocoles d'entente à intervenir avec les acheteurs potentiels pour la vente de la photographie aérienne 2021.

Référence : Rapport décisionnel du 17 février 2022  
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

**Résolution n° E-2022-18**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 8 février 2022, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021 (période 12) et du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022 (période 1)
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022.

Référence : Bordereau de dépenses du 17 février 2022  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

- A) 2022-02-08 - Procès-verbal de correction – Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale - Signature d'ententes (nouvelles initiatives locales) - Résolution E-2021-130
- B) 2022-02-11 - Avis de renouvellement | Contrat de location de bornes interactives au Grand Marché de Québec

Les résolutions E-2022-10 à E-2022-18, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE